



2021-11-01

**DEPARTEMENT DE L'EURE
MESNILS-SUR-ITON
27240 MESNILS-SUR-ITON**

ARRÊTÉ PERMANENT

Portant sur la circulation et stationnement

Le Maire de la Commune de **MESNILS-SUR-ITON** :

VU :

- Le Code de la route et notamment les articles R411-8, R413.1.
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,
- L'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie,

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des lieux, en l'espèce dégradations répétitives de la gouttière de la résidence implantée en proximité immédiate du parking, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur ledit parking situé devant le 76 rue de Verdun – Damville – 27240 MESNILS-SUR-ITON.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : A compter de la mise en place de la signalisation, la circulation et le stationnement sur le parking situé au 76 rue de Verdun – Damville seront interdits à tout véhicule dont la hauteur est supérieure à 2m30, sauf véhicules de secours et d'interventions.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place par les services techniques de la commune.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus. Le présent arrêté annule et remplace toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Mesnils-sur-Iton par le demandeur. Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure,
- Monsieur Gérard DERYCKE, Maire Délégué,
- Monsieur Fabien GUICHARD, DGS,
- Monsieur Jean-Marc PEREZ, Services Techniques,
- Monsieur le Directeur des Routes et des Transports,
- Police Municipale de Mesnils-sur-Iton
- Monsieur le Directeur Départemental des Services Incendie et Secours,
- Messieurs Thierry LOTTIN, Guillaume DALLEY, Madame Sabrina GRUSON et service déchets, Interco Normandie Sud Eure,

Fait à MESNILS-SUR-ITON, le 12 Novembre 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200084812-20211112-2021-11-01-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2021

Notification : 18/11/2021

Le Maire,
Colette BONNARD

